

Jean-Baptiste André Godin à Virgile Bauchart, 24 novembre 1876

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 1 p. (131r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Virgile Bauchart, 24 novembre 1876, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49160>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [24 novembre 1876](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Bauchart, Virgile \(1818-1883\)](#)

Lieu de destination 13 bis, rue Saint-Thomas, Saint-Quentin (Aisne)

Description

Résumé Godin écrit à Bauchart à la suite d'une conversation qu'ils ont eue. Sur le chargement des wagons de la compagnie : Godin préfère s'en tenir à l'usage consacré qui veut que les industriels qui font leurs chargements eux-mêmes ne paient que 0,20 F de frais de gare au lieu de 0,75 F. Godin propose à Bauchart de se charger lui-même du chargement des wagons fournis par la compagnie.

Notes La lettre est mentionnée dans l'index du registre aux entrées « Bauchart 13 bis rue St Thomas à St Quentin » ainsi qu'à « Cie de St Quentin à Guise 13 bis rue St Thomas à St Quentin ».

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Finances d'entreprise](#), [Transport de marchandises](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Guise le 26 Novembre 1811

Monsieur Bouchart,

Après la conversation que nous avons eu ensemble, j'ai remarqué que la question du chargement des wagons serait une nouvelle complication, si je voulais faire des réserves pour la peille ou autre chose servant au chargement. J'ai donc cru qu'il valait mieux s'en tenir aux usages consacrés, par conséquent au tarif général des chemins de fer donnant pour règle que les industriels faisant leurs chargements eux-mêmes ne paient que le centième de frais de gare au lieu de 1/100e centimes factés jusqu'à ce jour dans nos calculs.

J'vous propose, pour couper court à toute difficulté sur ce point, de me charger, dans le cas d'un accord entre nous, de la mise à wagon à la condition que les 1/100e centimes restant me soient remboursés. La C^{ie} n'aurait donc à s'occuper de rien, sinon de reconnaître la marchandise et de me procurer les wagons nécessaires.

Veuillez agréer Monsieur,
L'assurance de toute ma considération.

Godewaefs